

SERVICE RÉGIONAL de l'ACADÉMIE DE LILLE

31 avenue de Flandre - BP 630 - 59656 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

☎ 03 28 33 63 33 - 📠 03 28 33 63 34 - e.mail : sr-lille@unss.org - Internet : www.unss.org

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2018-2019 INFORMATIONS GÉNÉRALES

aux Secrétaires des Associations Sportives

sous couvert de

Mesdames, Messieurs
les Chefs d'Établissements
Présidents des Associations Sportives

Villeneuve d'Ascq, le 06 Septembre 2018

-
- I. Affiliation de l'AS à l'UNSS
 - II. Contrat(s) Licences
 - III. Assurance
 - IV. Communication
 - V. Structure du Service Régional

Annexe 1 : Récapitulatif pour les différents types d'établissements

Annexe 2 : L'ANCV et l'UNSS

Annexe 3 : Tutoriel Google Agenda Calendrier Sportif Régional

Cette Circulaire Régionale a pour objet de définir les formalités administratives prioritaires à accomplir en début d'année scolaire. Les Directions Départementales et la Direction Régionale vous transmettront les modalités de fonctionnement sportif ultérieurement.

PRÉAMBULE

Les dispositions pour l'année scolaire 2018-2019 sont les suivantes :

Concernant l'adhésion

- Pour les collèges classés REP⁺ ou les LP en Education Prioritaire, reconduction du Contrat Licences divisé par 2 (décision initiale prise lors de l'AG UNSS 2015)
- Pas de changement de prix pour l'affiliation des AS en 2018-2019
- Augmentation de 10% du tarif de base de la licence pour le calcul du contrat
- Maintien du « Contrat Accompagné » pour les AS qui en bénéficiaient en 2017-2018
- Pour les nouveaux établissements qui s'affilieront à la rentrée 2018 : Contrat Licences offert
- Pour les AS affiliées pour la 1^{ère} fois à l'UNSS en 2017-2018 (année N-1), elles pourront choisir entre le « Contrat Accompagné » ou le « Contrat Personnalisé ».

I. AFFILIATION de l'A.S. à l'U.N.S.S.

L'**AFFILIATION EST OBLIGATOIRE** pour tout EPLE du second degré (Code de l'Education article L552-2 et 3) ; elle conditionne le fonctionnement de l'A.S.

Elle doit être effectuée pour le **28 Septembre 2018** dernier délai.

Les Établissements non affiliés ne peuvent pas prendre de licences.

L'affiliation se fait sur le site national de l'UNSS : www.unss.org

Pour s'identifier sur le site OPUSS :

- l'identifiant de l'AS sera donc : AS11 - - - @unss.org (*exemple : AS11845@unss.org*)
- le mot de passe (choisi par l'AS)

L'**AFFILIATION** se déroule en 2 étapes :

- 1) L'AS renseigne ses propres informations administratives et financières (Coordonnées de l'Etablissement, RNE/AUI, Nom du Chef d'Etablissement, Secrétaire d'AS, SIRET, Effectifs scolarisés, Contrat, Assurance, Mode de paiement ...)
Suite à l'évolution du système OPUSS, la saisie des coordonnées des Professeurs d'EPS et animateurs d'AS s'effectuera par une double saisie.
- 2) Le Service Régional contrôle les informations saisies et valide l'affiliation de l'AS.

IMPORTANT : Les effectifs de la rentrée 2018-2019 sont déclarés par l'AS (élèves scolarisés Filles & Garçons)

Les élèves de SEGPA et ULIS en Collège et les élèves Post-Bac en Lycée sont à déduire des effectifs globaux de l'établissement (ils ne sont donc pas pris en compte pour le coût du contrat). Néanmoins, ils ont bien accès à l'ensemble des activités comme tout autre élève adhérent à l'AS.

Un contrôle des effectifs annoncés sera effectué par le Service Régional au regard des effectifs transmis et validés par le Rectorat de Lille à la fin du mois d'Octobre. A ce moment-là, le Contrat Licences sera définitivement fixé pour cette année scolaire 2018-2019.

Lors de la pré-affiliation, si toutes les données ne sont pas saisies, il est possible d'« ENREGISTRER » provisoirement les informations déjà complétées sur le formulaire et d'y revenir plus tard pour le compléter. Lorsque la saisie est complète, l'AS peut « VALIDER » et « TRANSMETTRE AU SR ».

A. PAIEMENT DE L'AFFILIATION

- ☞ soit : par prélèvement automatique de la Direction Nationale sur le compte de l'AS
- ☞ soit : par prépaiement par chèque à envoyer à la Direction Régionale UNSS Lille (prélèvement ensuite de la Direction Nationale sur le compte du SR UNSS Lille)



Les AS ayant changé de compte bancaire ou celles qui ne souhaitent plus payer par chèque mais par prélèvement automatique doivent contacter la Direction Régionale le plus rapidement possible afin de procéder aux modifications. Une demande d'autorisation de prélèvement bancaire sera alors mise en place.

Lors de la saisie de votre affiliation, ne pas hésiter à contacter le secrétariat du Service Régional UNSS en cas d'hésitation afin d'éviter toute erreur !!

Tel : **03.28.33.63.33** / Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

B. DEMANDE DE DÉROGATION (Lycée & Lycée Professionnel)

Lorsqu'un Lycée et un LP, immatriculés sous deux numéros RNE/AUI distincts, sont placés sous l'autorité d'un chef d'Établissement unique ou avec des enseignants d'EPS effectuant leur service indifféremment dans les deux Établissements, ce Lycée et ce LP peuvent demander l'autorisation auprès du Service Régional de constituer des équipes communes (demande à renouveler chaque année).

Les demandes sont à formuler pour le 19 Octobre 2018 (dernier délai), une attestation de dérogation sera envoyée aux établissements ayant effectué cette démarche.

C. SPORT PARTAGE

Une convention Sport Partagé entre une Association Sportive Scolaire affiliée à l'UNSS (collège, lycée, L.P) et une Association Sportive d'un établissement spécialisé affiliée à la Fédération Française Handisport et/ou à la Fédération Française Sport Adapté et/ou à l'UNSS (IME - ITEP – IEM ...) peut être signée pour tenter de conjuguer leurs efforts et leurs moyens ...

- pour répondre au mieux au développement de la pratique des activités physiques et sportives adaptées auprès des enfants en situation de handicap
- pour sensibiliser les élèves valides à cette richesse culturelle qui constituent les activités physiques et sportives au travers d'une pratique partagée (Article 1 de la convention).

Cette convention signée permet de constituer une équipe composée d'élèves des 2 établissements pour s'inscrire et participer aux calendriers sportifs fédéraux (UNSS/FFSA/FFH) et/ou à des manifestations locales.

Une copie de la convention signée est à adresser au SR UNSS Lille afin de permettre le regroupement des 2 AS.

II. CONTRAT(S) LICENCES



RAPPEL : lors de la création de la licence, obligation de fournir l'adresse Email de chacun des licenciés afin de faciliter l'envoi des informations le concernant.

Un module a été mis en place sur OPUSS permettant à l'Animateur d'AS d'envoyer directement un courriel à tout ou partie des licenciés de l'AS.

Les Contrats Licences sont de 2 types : « Personnalisé » ou « Accompagné »

- Le contrat « Personnalisé » (anciennement contrat « Normal »)
Il prend en compte le type d'établissement et son effectif.
Il sera appliqué aux AS qui bénéficiaient du contrat « Normal » en 2017-2018.
- Le contrat « Accompagné » se base sur le nombre de licences 2017-2018 (+ forfait de 200,00 €).
Il s'adresse aux AS qui en bénéficiaient en 2017-2018 (année N-1) et aux « nouvelles AS » créées en 2017-2018 (année N-1).
- Montant du Contrat Licences divisé par 2 pour les collèges classés REP+ et les LP en Education Prioritaire.
- Gratuité des licences pour les nouvelles AS créées lors de cette rentrée scolaire.

A. CALCUL DU CONTRAT PERSONNALISÉ :

Coût de la licence en « Contrat Personnalisé » : **15,62 €uros**

Le Contrat est une somme forfaitaire définie selon le calcul ci-après. Les licences, au delà du seuil fixé, sont gratuites pour l'établissement.

Calcul du pourcentage de l'effectif de l'Etablissement à prendre en compte

PARAMETRE DE CALCUL DU CONTRAT						
Collège	Lycée	Lycée agricole	Lycée professionnel agricole	Lycée professionnel	Lycée polyvalent	Autre
27	20	20	18	18	19	20

Formule de calcul :

Pourcentage de l'Effectif pris en compte =
paramètre – (effectif*/100)

(*) Les Etablissements dont l'effectif est supérieur à 1000 élèves seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 1000.

Les Etablissements dont l'effectif est inférieur à 250 élèves seront assimilés aux établissements dont l'effectif est égal à 250.

Exemples :

- Je suis dans un collège de 550 élèves, le pourcentage de l'effectif qui sera pris en compte pour le calcul est : $27 - (550/100) = 21,5 \%$
- Je suis dans un Lycée de 1150 élèves, le pourcentage de l'effectif qui sera pris en compte pour le calcul est : $20 - (1000/100) = 10\%$
- Je suis dans un L.P de 200 élèves, le pourcentage de l'effectif qui sera pris en compte pour le calcul est : $18 - (250/100) = 15,5 \%$

Calcul du coût du Contrat Licences PERSONNALISÉ :

Effectif x % calculé x 15,62 €uros

B. CALCUL DU CONTRAT ACCOMPAGNÉ :

Coût de la licence en « Contrat Accompagné » : **20,79 €uros**

Calcul du coût du Contrat Licences ACCOMPAGNÉ :

(Nbre Licences N-1 x 20,79 €uros) + 200 €uros

C. FONCTIONALITÉ DU SYSTEME OPUSS :

- 1 - Sur le formulaire d'affiliation, le système OPUSS calcule le coût du " CONTRAT PERSONNALISÉ " de l'année 2018-2019 en fonction des effectifs d'élèves scolarisés renseignés. Le système OPUSS indique le seuil de licences à atteindre pour rentabiliser le forfait.
- 2 - Le système OPUSS comparera ce "CONTRAT PERSONNALISÉ" avec le "CONTRAT ACCOMPAGNÉ", en prenant en compte le nombre de licenciés 2017-2018 :
"CONTRAT ACCOMPAGNÉ" = (nombre de licenciés année 2017-2018 X 20,79 €uros) + 200,00 €
- 3 - Si : coût "CONTRAT ACCOMPAGNÉ" < coût " CONTRAT PERSONNALISÉ", alors l'AS aura le choix :
 - Opter pour ce "CONTRAT ACCOMPAGNÉ"
 - Ou choisir le "CONTRAT PERSONNALISÉ" si l'AS estime atteindre l'effectif de licenciés correspondant à ce contrat.

AUCUNE MODIFICATION DE CONTRAT NE SERA POSSIBLE EN COURS D'ANNÉE

LE CONTRAT LICENCES est payé en 3 fois soit par prélèvement automatique soit par chèque (prépaiement).



- ✓ Les AS ayant opté pour le **prélèvement automatique** seront prélevées directement par la Direction Nationale UNSS selon l'échéancier pré-établi ci-dessous.
- ✓ Les AS ayant opté pour le **prépaiement par chèque** doivent envoyer le chèque correspondant au tiers du montant total du Contrat Licences selon l'échéancier pré-établi ci-dessous.
L'encaissement des chèques s'effectue quelques jours avant le prélèvement de la Direction Nationale sur le compte du SR UNSS Lille.

Une facture sera envoyée par le SR UNSS Lille à l'issue de la pré-affiliation de l'AS.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS	PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (par la Direction Nationale)	PRÉPAIEMENT	
		Chèques à envoyer au Service Régional au plus tard le :	Dates d'encaissement des chèques :
1 ^{er} Tiers Contrat	Lun 03/12/2018	avec l'Affiliation	Ven 23/11/2018
2 ^{ème} Tiers Contrat	Mer 02/01/2019	Mar 11/12/2018	Ven 21/12/2018
3 ^{ème} Tiers Contrat	Lun 04/02/2019	Lun 21/01/2019	Jeu 31/01/2019

III. ASSURANCE



Il appartient au Chef d'Etablissement, Président de l'AS, de souscrire un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association, de ses cadres et de ses adhérents (article L321-1 du Code du Sport). Il lui appartient également de vérifier que chaque licencié est couvert en dommages corporels dans le cadre des activités de l'AS.

CAS n° 1 : L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIF AUPRES DE LA MAIF

1/ Mention devant être incluse dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS :

« J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS » + Signature

2/ Chaque élève peut souscrire des garanties complémentaires IA Sport +

3/ Documents téléchargeables :

- [Garanties générales](#)
- [Demande de garanties complémentaires IA Sport +](#)

Cas n° 2 : L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT AUTRE QUE MAIF

Mention devant être incluse dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS

« J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS » + Signature
Il revient à l'AS de se procurer les garanties proposées par son assureur

Cas n° 3 : MAIF INDIVIDUELLE

POUR LES AS DES ETABLISSEMENTS PRIVES CONFESIONNELS DESIRANT SOUSCRIRE POUR CHAQUE LICENCIÉ DES GARANTIES D'ASSURANCE MAIF INDIVIDUELLES

Cette souscription vous sera proposée au moment de la commande de chaque licence pour les élèves qui ne sont pas en mesure de vous présenter une attestation d'assurance. Vous trouverez des informations complémentaires sur l'espace de gestion documentaire OPUSS.

1/ Mention devant être incluse dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS

« J'accepte de souscrire pour mon enfant le contrat d'assurance de personnes " MAIF individuelle " couvrant ses activités au sein de l'AS, au tarif de 0,80€ (compris dans l'adhésion*).

J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 10,79€. » + Signature

*Mention facultative

2/ Document téléchargeable :

- [Garanties MAIF individuelles et IA Sport +](#)

IV. COMMUNICATION

Afin de faciliter la transmission des informations, ATTENTION de bien renseigner le champ "ADRESSE MAIL" lors de l'affiliation (Email Etablissement & Email Animateurs AS). Pour tout changement de coordonnées en cours d'année, il sera nécessaire de prendre contact avec le secrétariat du Service Régional UNSS pour prendre connaissance de la procédure à suivre sur OPUSS.

Chaque établissement qui publiera dans les quotidiens locaux des articles relatant des événements (compétitions ou autres) est invité à en faire parvenir une copie au Service Régional. Trop d'actions et d'initiatives restent méconnues. Le dynamisme des AS doit être connu pour être reconnu.

Ces informations peuvent ensuite être relayées et « partagées » sur les pages Facebook des Districts ou de l'AS.

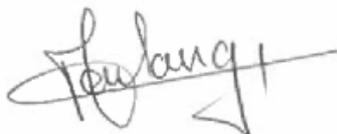
Rappel : Suivi d'actualités du SR UNSS Lille sur la page Facebook « **UNSS Académie Lille** ».

V. STRUCTURE du SERVICE REGIONAL

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| ➤ Patrick BOULANGER | - Directeur Régional |
| ➤ Véronique VANHAESEBROUCK | - Directrice Régionale Adjointe |
| ➤ Aurélie KIRILOV | - Chargée de Mission |
| ➤ Christine WOJCIK | - Secrétaire Comptable |
| ➤ Aurélie BODECHON | - Secrétaire |
| ➤ Cedrine NOËL | - Secrétaire |

Je souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée.

Patrick BOULANGER



Directeur du Service Régional UNSS
Conseiller Technique auprès de la Rectrice
Académie de Lille

ANNEXE 1 Récapitulatif pour les différents types d'établissements

Etablissement	Type	Affiliation	Contrat Accompagné	Contrat
Collège	COL	80€	Oui si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui 50% si REP+
Collège avec SEGPA				
Collège avec ULIS				
Collège avec SEGPA et ULIS				
Collège REP+				
Lycée Professionnel	LP	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui 50% si Education Prioritaire
Lycée Professionnel avec SEGPA				
Lycée Professionnel avec ULIS				
Lycée Agricole	LA	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui
Lycée Professionnel Agricole	LPA	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui
Lycée	LYC	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui
Lycée Polyvalent	LPO	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui
Autre	AUT	80€	Oui, si Contrat Accompagné en 2017-2018	Oui
Centre de Formation d'Apprentis (indépendant)	CFA	80€	Exemption	
Établissement d'Enseignement Adapté : EREA	EEA	80€		
Établissement Spécialisé : INJA, INJS, IME, IEM, ITEP, CAFS, IMPRO, Autre	ES	80€		
Protection Judiciaire de la Jeunesse : EPM, EPE, EPEI, CEF, Autre	PJJ	80€		
Les établissements souscrivant leur première affiliation en 2018-2019	Tous types	80€		
Les établissements nouvellement affiliés en 2017-2018 (année N-1)	Tous types	80€		

ANNEXE 2 L'ANCV et l'UNSS

Faites comme 1600 collègues et près de 800 lycées, affiliiez-vous à l'ANCV afin de pouvoir accepter les chèques vacances et les coupons sport de vos élèves. Grâce à la convention signée entre l'ANCV et l'UNSS, il suffit à une association sportive d'être référencée par l'ANCV, afin de pouvoir accepter ses moyens de paiement.



LE SPORT POUR TOUS GRACE AU COUPON SPORT

Le Coupon Sport est un titre de paiement d'une valeur de 10, 15 ou 30 €.

Il permet de payer toutes les prestations liées à la pratique sportive : la licence, les cotisations et stages sportifs.

Il est valable 2 ans à partir de sa date d'émission.

Le Coupon Sport est utilisable dans plus de 38000 associations sportives & clubs pour 130 activités sportives.

LES AVANTAGES A ACCEPTER LE COUPON SPORT AU SEIN DES CLUBS

- Vous sécurisez votre trésorerie : les coupures sont prépayées,
- Vous bénéficiez d'un référencement gratuit sur ancv.com dans le Guide des Vacances, des Loisirs et du Sport,
- Vous gagnez en visibilité auprès de nos 26 600 clients CE et collectivités.
- Vous rejoignez un réseau de près de 31 000 associations et clubs sportifs,
- Le conventionnement est simple et gratuit. Remplissez directement en ligne un dossier de conventionnement en vous connectant sur <https://cvt-pro.ancv.com/>. Seule une commission de 1 % sera prélevée sur le remboursement des Coupons Sport qui s'effectue par virement bancaire.

Pour toute demande de renseignement, contactez-le



0,15 € TTC / mn

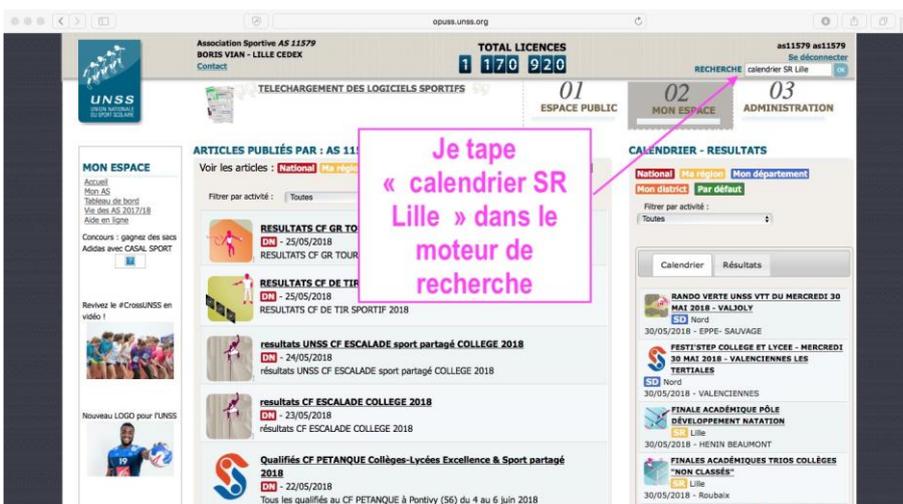
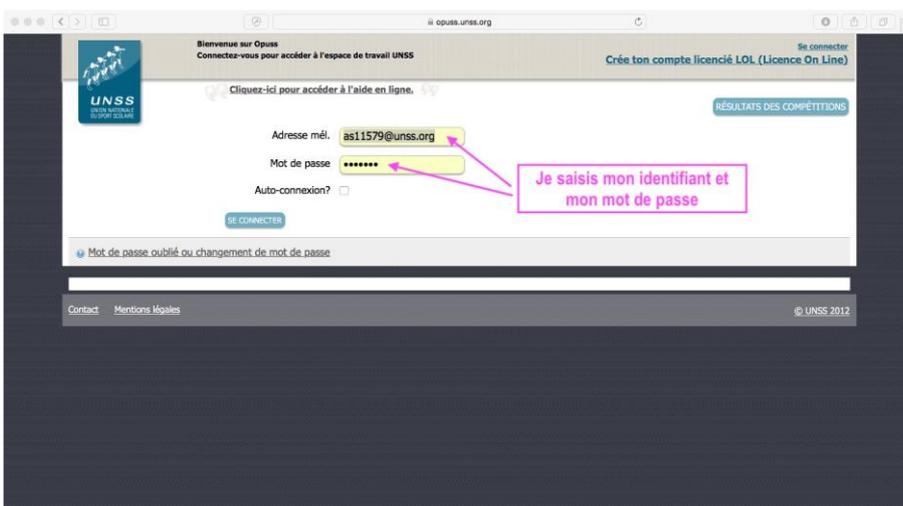
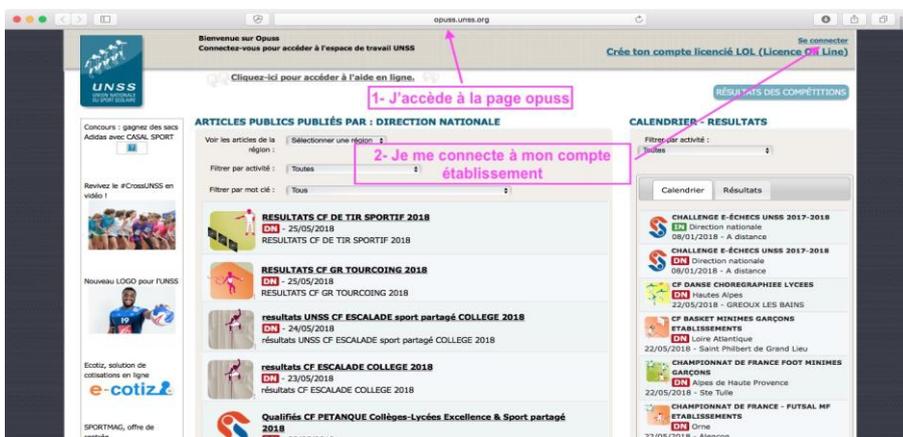
ou rendez-vous sur :

<http://professionnelsdutourisme.ancv.com/Cheque-Vacances-et-Coupon-Sport-ancv-en-quelques-mots>

La pratique sportive s'adresse aujourd'hui à tous les publics du plus jeune aux seniors. En effet, au-delà du haut niveau, le sport est synonyme de santé, de plaisir et de détente. Le Coupon Sport s'inscrit dans cette nouvelle mouvance du sport loisir et de bien-être en résonance avec les enjeux sociétaux de santé publique et de RSE. Parce qu'il vise à développer toutes les pratiques sportives et qu'il s'inscrit dans les actions sociales des entreprises, le Coupon Sport est l'acteur incontournable de tous les amateurs et professionnels du sport.

Développé par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), le Coupon Sport est un outil « prêt à l'emploi » destiné à favoriser la pratique sportive pour tous. Ce titre de paiement est distribué par les organismes sociaux des entreprises et collectivités aux salariés.

Comment accéder au calendrier des compétitions Académiques et Inter-Académiques ??



Association Sportive AS 11579
BORIS VIAN - LILLE CEDEX

TOTAL LICENCES
1 170 920

TELECHARGEMENT DES LOGICIELS SPORTIFS

01 ESPACE PUBLIC 02 MON ESPACE 03 ADMINISTRATION

RECHERCHER

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ARTICLE

Rechercher un article : calendrier SR Lille

Calendrier Sportif 2017-2018
Lille
02/11/2017 - Dates & Implantations des compétitions académiques et inter académiques

1 résultat.

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE COMPÉTITION

Rechercher une compétition : calendrier SR Lille

Aucun résultats trouvés.

Je clique sur l'article trouvé par le moteur de recherche

Association Sportive AS 11579
BORIS VIAN - LILLE CEDEX

TOTAL LICENCES
1 170 920

RECHERCHER

Détail de l'article

La 02/11/2017

Calendrier Sportif 2017-2018
Dates & Implantations des compétitions académiques et inter académiques

SR-LILLE Calendrier des compétitions sportives 2017-2018

(Ce lien renvoie vers le calendrier en ligne. Il est mis à jour en temps réel par les membres du Service régional)

(Il comporte 2 pages : [] et [])

Rédacteur : Service Régional UNSS LILLE

Mots clés : Calendrier, Documentations

Pièce(s)-jointe(s) : SR_Lille_Calendrier_2018_15_mars.pdf

Je clique sur le lien proposé par l'article

UNSS Opus

SR Lille Calendrier Compétitions 2018 - Google Sheets

SR Lille Calendrier Compétitions 2018

Fichier Edition Affichage Insertion Format Données Outils Modules complémentaires Aide

100% Lignes sautes

	A	C	D	E	F	G	H	I	J
	ACTIVITÉS DES CHAMPIONNATS	DATE	ACADÉMIE	PÔLE DÉVELOPPEMENT	INTER ACAD.				
1	Athlétisme Col Relais	04/04	Stade José Savoye, Lille						
3	Athlétisme Col/SP	16/05	Lens						
4	Athlétisme Hivernal Col/Lyc EE/Exc	10/01	Halle Jean Bouin Lille						
4	Challenge des Spécialités								
5	Athlétisme Hivernal Col/Lyc EE/Exc	21/02		Halle Jean Bouin Lille					
5	Finale académique "Mlle Animation"								
6	Athlétisme Lyc	18/04	Auby						
7	Aviron en ligne	04/04	Valenciennes						
8	Aviron en ligne	18/04	(Repl)						
9	Aviron Indoor	06/12	Valenciennes & Saint Omer						
10	Aviron Indoor	11/04	Gravelines						
11	Badminton Col EE/Exc	11/04	Aire sur la Lys						
12	Badminton LP/G F EE	21/02	Lycée Hôtelier Lille						
13	Badminton Lyc EE/Exc	17/01	62						
14	Boxe Assaut Col/Lyc/LP EE/Exc	17/01	Douai						
15	Boxe Assaut Col/Lyc/LP EE/Exc	21/01							
16	Boxe Française M/C G/J EE/Exc/LP								
17	Boxe Française M/C G/J EE/Exc/LP								
18	CHALLENGE 1 Lyc/LP TENNIS DE TABLE	22/11		Wingles					
19	CHALLENGE 2 Lyc/LP CROSS	13/12		Calais					
20	CHALLENGE 3 Lyc/LP BADMINTON	24/01		Lievin - Longuenesse - Roubaix					
21	CHALLENGE 4 Lyc/LP BIATHLON	21/03		Oignies					
22	CHALLENGE 5 Lyc/LP DE LA FORME	04/04		Béthune					
23	CHALLENGE 6 Lyc/LP ATHLETISME	18/04		Roubaix					
24	CHALLENGE 7 Lyc/LP FOOTBALL FEMININ	23/05		Gravelines					
25	Course d'Oriental Col & Lyc EE/Exc	18/04	Forêt Bois des Dames (62)						
26	Cross Country Col/Lyc EE/Exc	13/12	Calais						
27	Cross Fir (muscu)								
28	Cross Fitness Col/Lyc/LP EE								

Par activités - Par dates - Explorer

J'accède à un fichier Google Sheets qui permet de consulter le calendrier de compétitions Académiques et Inter-Académiques régulièrement mis à jour.